

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 27 Novembre 2025 - 19h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Patrick DUMOND (pouvoir à Gilles JALLET) – Mathias DAGON

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER – Michel GENIN

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

RCVCB – EMPRUNTS A CONTRACTER

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les diverses offres de prêts transmises par les banques.

Le conseil municipal valide les propositions d'emprunts du Crédit Agricole afin de financer les travaux d'investissement liés au dispositif RCVCB (Reconquête Centres-Villes Centres-Bourgs) selon les caractéristiques suivantes :

1°) Prêt longue durée :

- Montant du prêt : 300 000 Euros
- Durée : 240 mois soit 20 ans
- Type de taux : fixe
- Taux : 3,65 %
- Périodicité : trimestrielle
- Montant de frais de dossier : 450 Euros

2°) Prêt court terme : prêt relais dans l'attente du versement des subventions

- Montant du prêt : 300 000 €
- Durée : 24 mois soit 2 ans
- Type de taux : fixe
- Taux : 2,54 %
- Périodicité : annuelle
- Montant de frais de dossier : 450 €

RCVCB – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE
– CHOIX DES ENTREPRISES

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme pour les 12 lots représentant les travaux à la salle polyvalente.

Les offres reçues ont été analysées et classées en fonction des critères suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Les entreprises retenues sont (à l'exception des 2 lots n° 4 et n° 9 pour lesquels une demande de négociation va être transmise) :

- Lot 1 / Désamiantage : ALLIER DESAMIANTAGE POLLUTION pour un montant **HT de 11 165,00 €**
- Lot 2 / Gros œuvre – Démolition : CHAPTARD pour un montant **HT de 114 980,20 €**
- Lot 3 / Charpente – Traitement : LABEYRIE pour un montant **HT de 9 205,00 €**
- Lot 4 / Couverture – Zinguerie : demande de **négociation** à formuler aux 3 entreprises
- Lot 5 / Etanchéité : ETANCHEA pour un montant **HT de 13 113,10 €**
- Lot 6 / Menuiserie Alu – Serrurerie : SEH pour un montant **HT de 21 790,50 €**

- Lot 7 / Menuiseries extérieures et intérieures : BAUD ET POUIGNIER pour un **montant HT de 40 274,00 €** (Offre de base + PSE : meuble bar et plan de travail + PSE : rideaux de scène compris)
 - Lot 8 Plafond / Cloisons – Peinture – Isolation : FRIAUD pour un **montant HT de 80 047,46 €**
 - Lot 9 / Carrelage – Revêtements muraux : demande de **négociation** à formuler aux 3 entreprises
 - Lot 10 / Chauffage – Plomberie – Ventilation : PORSENNA JPG pour un **montant HT de 50 250,00 €**
 - Lot 11 / Cuisine : MILARD FROID pour un **montant HT de 18 263,00 €**
 - Lot 12 / Electricité : CT ELEC pour un **montant HT de 32 837,04 €**
- Soit un total HT de 391 925,30 Euros**

P.L.U.i – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRÊTÉ

Le conseil municipal, émet un **avis favorable sous réserve** que la parcelle cadastrée section ZY n°59 soit intégrée dans la zone urbaine du PLUi (terrain disposant d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel en cours de validité)

Adhésion à la convention de participation Prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 03

Le Centre de Gestion 03 a lancé une procédure de mise en concurrence et il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Ces contrats de prévoyance « maintien de salaire » destinés aux agents leur permet de souscrire une assurance (non obligatoire) pour avoir le versement à hauteur de 90% de leur salaire en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois par années civiles (sans ce contrat « maintien de salaire, l'employeur ne verse plus que 50% de la rémunération au-delà de 90 jours d'arrêts maladie). Il s'agit d'une cotisation salariale.

Actuellement, le montant de la participation employeur institué pour le risque « Prévoyance » est de 7 euros (montant mensuel brut/ agent). Comme il respecte le seuil minimum de 7 euros mensuel par agent, il est proposé de le reconduire dans les mêmes termes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 20/11/2025, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 03 et Malakoff Humanis Prévoyance & Diot Siaci
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale.

ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE

Par courrier reçu en Mairie, Enedis informe de travaux de pose de 506 ml de câble Haute Tension Souterrain sur le chemin rural n° 7 allant des Loges à Rambourg et la pose de 471 ml de câble Haute Tension Souterrain sur le chemin rural n°8 des Loges à Rambourg également.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire pour signer la convention de servitude transmise par Enedis.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Il est présenté au Conseil Municipal diverses factures que la Commune doit rembourser :

- A la Mairie de Périgny : pour la participation d'un agent intercommunal à une formation « Certibiocide Désinfectants » ; certificat valable pour les 2 communes (Périgny et Boucé) pour une durée de 5 ans et obligatoire pour permettre l'achat de produits d'entretien à l'école et à la cantine. Participation à hauteur de 50% du coût de la formation soit : **114,00 €**
- A M. Alain TOURON (ancien boulanger) : facture Internet Orange du 20/09 au 19/10/2025 (la vente de la boulangerie au profit de la commune ayant eu lieu le 16/09/2025 pour un montant de **64,80 € TTC**.
- A Mme Eveline BONAMY: achat d'une sacoche pour le vidéo projecteur d'un montant de **19,98 € TTC**
- A Mme Anouk LABORIE: achat sacs aspirateur pour l'école d'un montant de **16,90 € TTC**
- A Mme Roseline GOURDON: achats divers pour l'organisation du repas CCAS (60,00 €) et achats de décorations de Noël pour l'école (49,83 € TTC) pour un montant total de **109,83 € TTC**

COMPTABILITÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VIREMENT DE CRÉDITS

La Trésorerie de Moulins informe la Mairie d'une erreur d'imputation comptable sur l'exercice comptable de 2024. La commune a vendu de la ferraille pour un montant total de 1 031,85 € TTC et a fait l'objet de plusieurs titres de recettes au compte 70610.

La trésorerie demande que soit imputée cette recette au 7078 sur 2025.

Pour annuler les écritures de 2024, il convient de créer un mandat administratif au compte 673 qui ne dispose pas de crédits et ensuite de créer un nouveau titre de recettes au compte 7078.

A l'unanimité des membres présents, autorisation est donnée à Madame le Maire, de créer la décision modificative suivante :

- Compte 60612 : - 1 032,00 €
- Compte 673 : + 1 032,00 €

RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE

Un particulier a fait une demande de rétrocession de sa concession perpétuelle n° 405 D 12 achetée au cimetière de Boucé le 1^{er} Avril 2016.

Aucun monument funéraire n'est édifié à cet emplacement et ladite concession est vide de tout corps. Son époux a été inhumé sur un autre emplacement. La concession perpétuelle avait été vendue pour un prix 200,00 €

Le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession de la concession funéraire à la commune de Boucé
- Accepte de rembourser la somme de 150,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Bail commercial boulangerie : l'acte notarié de location du commerce a été signé avec les repreneurs à compter du 1^{er} Janvier 2026 pour un loyer mensuel de 500,00 € HT. Ils prévoient un démarrage de leur activité le 12 Janvier 2026.

Vœux de la Municipalité : Madame le Maire propose cette cérémonie pour le Dimanche 4 Janvier 2026 sous le kiosque en présence des nouveaux boulangers. A confirmer.

Salon de coiffure : la structure modulaire va être très prochainement livrée et aménagée par Mme Eden MY, (nouvelle coiffeuse) pour un démarrage de son activité le Lundi 8 Décembre 2025.

Charte des aînés : afin de rompre l'isolement des aînés de la commune, il leur sera bientôt proposé de venir partager un repas à la cantine scolaire, en présence des enfants, pour un coût participatif de 8 €.

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 4 Décembre à 19h00.